



ForêtNeuchâtel

Association des propriétaires forestiers

VENTE DE BOIS PRÉCIEUX

Edition 2024





AVANT-PROPOS

Afin de permettre aux propriétaires forestiers neuchâtelois de valoriser au mieux leurs bois, ForêtNeuchâtel organise chaque année, depuis 2006 et avec le concours du service forestier cantonal, une vente groupée de bois précieux en décembre.

Le regroupement des billes en un seul lieu permet aux acheteurs de se déplacer qu'une fois. Chaque bille est mise en vente individuellement, par enchère silencieuse, et vendue à l'acheteur qui saura en faire le meilleur usage en offrant le meilleur prix. Pour le propriétaire forestier, c'est la récompense des soins permanents qu'il a voués de génération en génération à ces arbres pour la plupart centenaires. La grande majorité des bois présentés sont issus de forêts certifiées FSC et PEFC.

En complément des conditions générales, ce document regroupe les informations pratiques et utiles pour les participants et détaille notamment les critères des bois et le déroulement de la vente, ainsi que les délais et échéances à respecter. Chaque participant à la vente reconnaît avoir lu et accepté ces documents.



TABLE DES MATIERES

Critères	2
Déroulement.....	3
Délais et échéances	4
Recommandations.....	5
Préparation.....	6
Détails pratiques et informations importantes	7
Facturation, commission et frais	8
Réserves, garanties et conditions.....	9



La marque de la
gestion forestière
responsable

Seuls les produits désignés comme tels sont certifiés

FSC® 100% : TUVDC-FM/COC-300015

100% PEFC : DC-FM-000025





CRITÈRES

La valeur commerciale d'un bois se détermine par deux aspects :

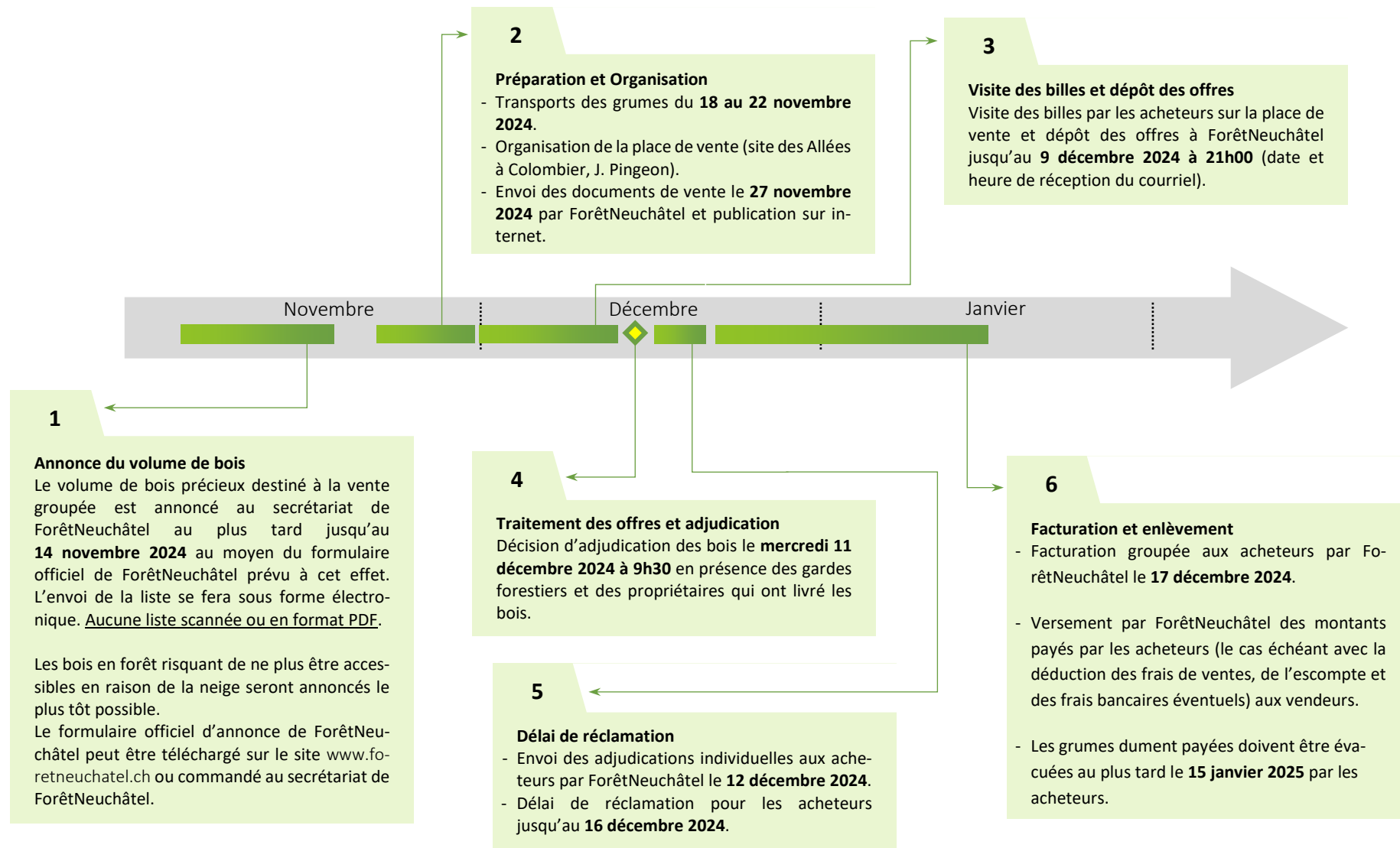
- 1. Qualité :** Toutes les billes présentées lors de la vente sont le fruit d'un soin et d'une sélection rigoureuse des arbres durant leur phase de vie. Lorsqu'ils sont prélevés en forêt pendant une coupe régulière, les plus beaux spécimens sont sélectionnés pour figurer dans la liste de vente et sont exposés aux acheteurs potentiels. Les critères généraux de qualité sont le diamètre du tronc, la rectitude du fût et une faible nodosité. Parmi les essences les plus recherchées pour cette qualité figurent par exemple le chêne, le hêtre, le frêne et l'érable pour les feuillus ; pour les résineux, on retiendra principalement le sapin, l'épicéa et le mélèze.
- 2. Rareté :** dans les parcs et forêts de nos régions se trouvent également des essences rares et pour lesquelles la valeur commerciale est plus importante par définition. L'essence reine est naturellement le noyer, mais on retiendra aussi l'if ou les fruitiers (pommier, cerisier, merisier, poirier, etc.). Les changements liés au climat ou à certaines maladies qui fragilisent certains peuplements peuvent, à terme, également influencer sur ce critère, par exemple l'orme, le frêne et l'épicéa.

DEMANDEZ-NOUS CONSEIL

Si vous n'êtes pas sûr qu'une de vos billes corresponde aux critères de sélection, nous vous renseignons volontiers. N'hésitez pas à nous contacter !



DÉROULEMENT





DÉLAIS ET ÉCHÉANCES

14 novembre	Annonce des bois au secrétariat de ForêtNeuchâtel par courriel (à l'aide du formulaire) ; indication du lieu d'entreposage du bois à port de camion.
18 au 22 novembre	Transport des bois sur la place de vente ; établissement de la liste avec numérotation continue.
27 novembre	Expédition des documents de vente (listes de bois)
9 décembre	Délai de dépôt des offres au secrétariat de ForêtNeuchâtel, jusqu'à 21h00 → stephane.brawand@foretneuchatel.ch
11 décembre	Adjudication à 9h30 sur le site des Allées, en présence des gardes forestiers et représentants des vendeurs qui ont livré les bois. Etablissement des listes définitives d'adjudication par ForêtNeuchâtel
12 décembre	Expédition des décisions d'adjudication.
16 décembre	Délai de réclamation.
17 décembre	Facturation par ForêtNeuchâtel aux acheteurs.
15 janvier 2025	Délai d'enlèvement des grumes dûment payées.

IMPORTANT

CES DÉLAIS DOIVENT **IMPÉRATIVEMENT** ÊTRE RESPECTÉS.
NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE COLLABORATION



RECOMMANDATIONS

Nous vous suggérons de suivre les recommandations de la brochure « **Mémento, La préparation correcte des bois d'œuvre de feuillus** », disponible en suivant le lien <https://www.foretsuisse.ch/evaluation-bois-feuillus>

Feuillus

Une essence toujours très recherchée est le **chêne**. Les meilleurs prix observés ont été sur des billes saines, avec écorce et avec un fil droit et régulier. Toujours pour les billes sans défauts, le **frêne et l'orme** jouissent également de bonnes perspectives.

Les essences suivantes sont aussi très appréciées à Colombier : le **noyer, le tilleul, les alisiers, le poirier ou le cerisier** dans les feuillus.

Pour le **hêtre** et les **érables** : une sélection rigoureuse de la meilleure qualité est indispensable pour obtenir les meilleurs prix.

Résineux

Seules les qualités supérieures des essences courantes **d'épicéa et de sapin** trouvent preneurs à des prix élevés. Vu le potentiel des forêts neuchâtelaises pour ces essences, nous encourageons les propriétaires à sélectionner leurs plus belles pièces afin de pouvoir présenter un assortiment attractif, **soit des cernes réguliers et plutôt fins, et sans nœuds et sans fibre torse**.

Le mélèze et l'if obtiennent régulièrement des prix intéressants, pour autant que la qualité soit assurée, tout comme le **douglas et le pin**, mais dont les prix offerts ces dernières années étaient plutôt modestes.

Pour des cas particuliers, par exemple quelques surbilles d'une essence rare, un vendeur peut aussi proposer la mise en vente par lot plutôt que par grume individuelle (attention : un seul vendeur par lot).

Les pièces d'un lot seront marquées uniformément avec un point de couleur ou un numéro distinctif.

Bois de résonance

Les billes susceptibles d'être utilisées comme bois de résonance seront particulièrement mises en valeur dans la liste de vente. Attention à la **lunaison** pour les bois de lutherie, de bardeau et d'archerie (abattage dans les 3-4 jours après la pleine lune, date à indiquer dans la liste d'annonce).

Qualité et volume

Afin de susciter l'intérêt d'un grand nombre d'acheteurs, un volume conséquent de bois est nécessaire, mais la qualité doit également être garantie afin d'obtenir les meilleures mises. Il est dès lors recommandé de sélectionner et de présenter uniquement des bois de qualité supérieure pour garantir l'attrait et le bon déroulement de la vente.



PRÉPARATION

Expertise qualité	<p>La responsabilité de la sélection des bois à proposer à la vente incombe au garde forestier, respectivement au représentant du vendeur. Le choix se fera en fonction de la demande du marché, des essences/assortiments recherchés (cf. chapitre Recommandations, p. 5).</p>
Façonnage	<p>Il est demandé aux gardes forestiers d'assainir préalablement les billes avec des défauts (pourriture, trous de pic, etc.). Les bois doivent être propres, sans lierre, obligatoirement affranchis aux 2 bouts et avec un chanfrein au gros bout.</p> <p>Les éventuels façonnages devant être réalisés sur place seront refacturés au vendeur négligeant. Compte tenu des frais de mise en œuvre, seuls les bois susceptibles d'atteindre une haute valeur commerciale entrent en ligne de compte. Les surbilles noueuses ne sont pas bienvenues.</p> <p>Les grumes de sapin et d'épicéa mesureront 12m au maximum (sauf pièces exceptionnelles, d'entente avec le responsable de la mise en place) Les grumes des feuillus n'excéderont pas 10m.</p>
Liste de cubage	<p>Le cubage s'effectue uniquement sur écorce. En revanche, les grumes sont mises en vente sur la base de leur volume net (sous écorce). Elles sont généralement mises en vente sans indication de la qualité.</p> <p>En forêt, les plaquettes de numérotation seront apposées au gros bout de chaque grume. Une nouvelle numérotation continue sera attribuée sur la place de vente. Les deux numéros figureront sur les listes de vente.</p>
Certification	<p>Pour les grumes concernées, il sera fait mention de la certification FSC et PEFC sur la liste de vente.</p>
Transport	<p>Lors de la mise à port de camion, on veillera à rassembler les grumes dans la mesure du possible afin de faciliter l'organisation du transport.</p>



DÉTAILS PRATIQUES ET INFORMATIONS IMPORTANTES

Lieu	La vente est organisée sur le site de l'Allée des Bourbakis à Colombier, qui permet de présenter aux acheteurs plus de 700 m ³ de bois dans d'excellentes conditions.
Organisation	<p>L'organisation générale de la vente est gérée par ForêtNeuchâtel.</p> <p>Stéphane Brawand, chargé d'affaires : stephane.brawand@foretneuchatel.ch ou 079 252 37 28</p> <p>Jonathan Pingeon, garde-forestier de cantonnement, est responsable de l'organisation de la place de vente et des transports : 079 250 02 61.</p> <p>Ses délais et consignes sont à respecter scrupuleusement.</p>
Adjudication	<p>Les décisions d'adjudication sont prises sur la base des offres reçues. Les gardes forestiers, respectivement les représentants des vendeurs, sont invités à participer à l'adjudication sur place à Colombier, le mercredi</p> <p>11 décembre à 9h30.</p> <p>En leur absence et sans indication contraire de leur part, ForêtNeuchâtel prononce l'adjudication au plus offrant. Une égalité des offres sera départagée par tirage au sort par le secrétariat.</p>
Conditions météo	<p>La vente est organisée par tous les temps. Il n'y a pas de délai supplémentaire octroyé en cas de mauvaises conditions météorologiques, sauf cas de force majeure.</p> <p>ForêtNeuchâtel s'efforce de déneiger les grumes en cas de fortes chutes de neige, mais ne pourra être tenue pour responsable si un acheteur ne peut pas évaluer une bille.</p>
Publicité	Outre l'envoi direct par ForêtNeuchâtel à l'ensemble de son fichier d'acheteurs, les listes sont publiées sur le site internet www.foretneuchatel.ch . La vente est également annoncée dans la presse spécialisée et les médias locaux.



FACTURATION, COMMISSION ET FRAIS

Facturation

ForêtNeuchâtel organise la facturation de la vente, individuellement pour le compte de chaque vendeur. De fait, chaque vendeur annonce s'il est assujéti à la TVA et certifie respecter toutes les règles comptables et fiscales en vigueur.

Frais de transport et de mise en place

Pour les vendeurs du canton de Neuchâtel :

Le transport des billes du lieu de dépôt à la place de vente **est exclusivement assuré par l'entreprise professionnelle de transport mandatée par ForêtNeuchâtel**. **Toute autre forme de transport, pour son propre bois ou le bois de tiers, n'est désormais plus tolérée**. En cas de non-respect, ForêtNeuchâtel se réserve le droit de facturer les frais de transport mentionnés ci-après.

Les frais liés au transport et à la mise en place s'élèvent à **34.- CHF/m³** pour les membres de ForêtNeuchâtel (60.- CHF/m³ pour les non-membres).

Ce montant couvre les frais effectifs pour le transport et l'organisation de la place de vente. Il sera facturé séparément à chaque vendeur sur le volume qu'il propose à la vente.

Pour les vendeurs hors canton de Neuchâtel :

Les vendeurs assurent l'organisation du transport vers Colombier et la coordination avec le responsable de la place de vente. Les frais sont directement à leur charge.

Pour l'organisation de la place de vente, ForêtNeuchâtel facture séparément à chaque vendeur **8.- CHF/m³** sur le volume qu'il propose à la vente.

Commission de vente

L'organisation de la vente, sa gestion administrative et la publicité sont financées par une commission de vente perçue à hauteur de 10% de la valeur de vente HT. La commission de vente ainsi que les éventuels frais bancaires, escomptes et taxes sont directement soustraits du montant que ForêtNeuchâtel reverse aux vendeurs.



RÉSERVES, GARANTIES ET CONDITIONS

**Prix de réserve
ou prix minimal**

Lors de l'annonce, le vendeur a la possibilité d'indiquer un prix de réserve en CHF/m³, au-dessous duquel il ne souhaite pas vendre son bois, respectivement est susceptible de retirer son bois de la vente. Ce prix n'est pas publié sur les listes de vente.

Bois invendus

Les bois invendus restent propriété du vendeur. Leur vente ou leur évacuation incombe à ce dernier avant le 15 janvier 2025. Dans la mesure de ses possibilités, ForêtNeuchâtel prêtera son concours pour une commercialisation dans les meilleures conditions possibles.

Facturation

ForêtNeuchâtel facture au vendeur le montant des frais de mise en œuvre.

La facturation aux acheteurs est établie par ForêtNeuchâtel au nom et pour le compte des vendeurs.

ForêtNeuchâtel reverse ensuite le montant payé par les acheteurs aux vendeurs, déductions faites de la commission de vente et éventuels frais bancaires, escomptes et taxes.

Garantie

ForêtNeuchâtel agit pour le compte et au nom du vendeur. Elle ne garantit pas le paiement du bois en cas de défaut du débiteur.

**Conditions générales de
vente**

Les conditions de vente sont définies en se référant aux documents de vente ainsi qu'aux « Conditions générales de vente » publiées par ForêtNeuchâtel pour la vente groupée de bois précieux (version 2024) et disponibles sur www.foretneuchatel.ch. Veuillez noter qu'aucun contrat écrit ne sera établi.

Tout vendeur et acheteur s'engage à respecter ces règles, sans conditions.